

Édito

1/ Élections au CE de l'ESPE, la FSU et le SNES-FSU loin devant avec 60 %

Malgré l'absence de préparation, de concertation, malgré une date imposée dans l'urgence et qui ne correspondait pas à une présence effective des stagiaires et des étudiants sur les sites, les stagiaires et étudiants ne s'y sont pas trompés :

la liste SNES-FSU a recueilli 60 % des voix au CE de l'ESPE.

2/ Réunions mouvement intra-académique 2018

Animées par des commissaires paritaires SNES-FSU

DEUX RÉUNIONS SPÉCIALES STAGIAIRES :
le mercredi 21 mars à 14h30

NICE : dans nos locaux, 264 bd de la Madeleine

TOULON : Bourse du Travail, av. Amiral Collet.

Les autres réunions ouvertes à tous :

NICE, à partir de 14h30 au local du SNES-FSU, les mercredis 21 et 28 mars.

TOULON, à partir de 14h30 à la Bourse du Travail, le mercredi 21 mars

DRAGUIGNAN, à partir de 17h30 au local de la FSU, le mardi 20 mars.

GRASSE, à partir de 17h au lycée Amiral de Grasse, le mardi 20 mars.

CANNES, à partir de 17h30 au lycée Carnot, le jeudi 15 mars.

FRÉJUS, à partir de 17h au lycée Camus, le vendredi 23 mars.

ANTIBES, à partir de 17h30 au lycée Audibert, lundi 26 mars.

Les stagiaires affectés dans une autre académie, doivent se mettre en relation impérativement et rapidement avec la section académique du SNES-FSU correspondante.

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SPÉCIAL STAGIAIRES n°5



Suppl. n° 2 au NICE SNES 247 de mars 2018
Nice, le 15 mars 2018

SOMMAIRE

P.1/1 Elections au CE de l'ESPE...

P.2/1 Réunions mouvement intra-académique 2018

P.3/2 Opérations du mouvement Intra

P.4/2 Calendrier du mouvement intra académique 2018

P.5/2 Vous n'avez toujours pas adhéré...

Annexe 1 : fiche mouvement intra

Annexe 2 : bulletin d'adhésion

Pour nous contacter

A Nice : section académique du SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine.
Tél : 04 97 11 81 53

A Toulon : section départementale du SNES-FSU du Var, 208 rue Emile Ollivier.
Tél : 04 94 92 36 77 ou 09 60 49 34 36

Vous pouvez également nous contacter par mail : **s3nic@snes.edu** et consulter régulièrement notre site : **www.nice.snes.edu**



Nos permanences

Le SNES-FSU, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et sont disponibles.

Au local du SNES-FSU à **TOULON** :

- les lundi et mercredi de 14h30 à 17h30.
- les vendredis de 9 à 11h30 et 16 à 19h.

Au local du SNES-FSU à **NICE** :

- les lundis matins de 9h à 12h30
- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Les règles d'affectation du mouvement intra académique diffèrent en effet selon les académies. Les coordonnées des sections académiques sont toutes disponibles sur nos sites. Le mouvement intra étant bien plus compliqué que le mouvement inter, il est impératif de faire suivre votre dossier par le SNES-FSU, prendre conseil et envisager votre stratégie auprès des commissaires paritaires élus du SNES-FSU. C'est l'unique méthode efficace pour cette première affectation. Chaque section académique du SNES-FSU édite d'ailleurs une publication spéciale pour les entrants et se mobilise pour organiser des permanences téléphoniques et par mails.

3/ Opérations du mouvement INTRA.

**SAISIE DES VOEUX sur SIAM (via I-Prof)
Du 19 mars 8h au 29 mars 2018 à 8h**

Vous trouverez des informations complètes dans nos publications nationales (U.S.) et locales (NICE-SNES), ainsi que des conseils lors des permanences assurées quotidiennement par vos élus au local de la section académique du SNES-FSU à Nice. La fiche syndicale mouvement INTRA, un outil indispensable, est à adresser à la section SNES-FSU de l'académie, accompagnée du double de votre dossier. C'est un outil précieux pour permettre le travail de vos élus en commission. Le choix des valeurs et de l'efficacité : le SNES-FSU est le seul syndicat présent dans toutes les différentes commissions paritaires qui examinent, entre autres, les différentes phases du mouvement, et ce, dans toutes les disciplines, tous les corps (agrégés, certifiés, cpe, ...), au niveau académique comme au niveau national.

4/ Calendrier du mouvement intra académique 2018

OUVERTURE SIAM – INTRA : du 19 mars 8h au 29 mars à 8h.

Le 6 avril à 17h : date limite de retour des dossiers médicaux et sociaux.

Le 6 avril à 17h : Retour confirmations des vœux.

Du 28 avril au 3 mai : consultation des vœux et barèmes sur SIAM.

Le 6 mai à 17h : date limite de remise des pièces justificatives après consultation des barèmes retenus.

Résultats entre le 11 et 14 juin.

Attention, ces dates sont celles de l'académie de Nice uniquement, contactez le SNES-FSU de votre académie d'affectation pour connaître celles de votre académie.

5/ Vous n'avez toujours pas adhéré au SNES-FSU ?

Choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'École et de ses personnels, d'être représenté, défendu et tenu informé lors des différentes opérations administratives ponctuant votre carrière. Adhère au SNES-FSU : rejoignez ainsi la majorité des stagiaires, en renvoyant le bulletin d'adhésion à notre section académique à Nice.

Montant de la cotisation : 119 euros pour les certifiés, 140 euros pour les agrégés. 66% du montant de la cotisation est déductible du montant de l'impôt sur le revenu, elle ne vous coûtera donc qu'une quarantaine d'euros.

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2018

IMPORTANT
Académie d'exercice 2017-2018
(ou de gestion pour les réintégrations)

Discipline : _____ Option postulée : _____

NOM(S) figurant sur
le bulletin de salaire
(en CAPITALES)

Sexe
H ou F

Date de naissance

Prénoms : _____ Nom de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal [] [] [] [] [] [] Commune : _____

N° de téléphone fixe [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Mél. _____

N° de téléphone mobile [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] En fournissant ce numéro, les syndiqués acceptent de recevoir
par SMS leur résultat, service mis en place par le SNES et le SNEP.

Vous avez déposé un dossier au titre du handicap (nous faire parvenir le double de votre dossier).

Vous formulez des demandes de mutation en mouvement spécifique. Précisez :

**SI VOUS FAITES DES DEMANDES POUR DES POSTES SPÉCIFIQUES
OU D'AUTRES MOUVEMENTS, NOUS ENVOYER LA FICHE CORRESPONDANTE**

Situation administrative actuelle : – Titulaire – Stagiaire { si ex-titulaire
(remplissez et cochez les cadres avec précision) { si ex non-titulaire (contractuel, MA...)
exerçant : en formation continue / dans l'enseignement supérieur

Catégorie (entourez la vôtre)	Agrégé(e)	Certifié(e)	P. EPS	PLP	A.E.	C.E.	CPE	Psy-ÉN	DCIO
-------------------------------	-----------	-------------	--------	-----	------	------	-----	--------	------

① Vous êtes **titulaire** { affecté à titre définitif
affecté à titre provisoire
en établissement en zone de remplacement

Date de nomination sur ce poste : _____

Établissement (ou ZR) d'affectation actuelle (nom + commune) : _____

Établissement rattachement : _____

Établissement d'exercice (si différent) : _____

Vous avez été touché par une **mesure de carte scolaire**

Année : _____ Ancien poste : _____

Date d'affectation dans ce poste : _____

② Vous êtes **stagiaire 2017-2018 ex-fonctionnaire E.N.**
(enseignement, éducation, orientation)

Ancienne affectation : _____

Date d'affectation dans l'ancien poste : _____

③ Vous êtes **stagiaire 2017-2018 ex-fonctionnaire hors E.N.**
enseignement, éducation, orientation

Ancienne affectation : _____ Dép. : _____

④ Vous demandez une **réintégration** impérative conditionnelle

Vous êtes { en détachement
affecté dans une COM

Date de début : _____ Acad. avant départ : _____

⑤ Vous êtes en **disponibilité** (compléter le 1) Date de début : _____

Type de demande : Rapprochement de conjoint Simultanée entre conjoints : Nom et discipline de la personne concernée : _____
 Autorité parentale conjointe Simultanée de non-conjoints : Nom et discipline de la personne concernée : _____
 Parent isolé

Vous êtes : marié(e) pacsé(e) concubin(e) avec enfant(s) Date du mariage / PACS : _____

NOM du (de la) conjoint(e) : _____ Profession et/ou discipline : _____

Département de travail du (de la) conjoint(e) : _____ Depuis le : _____ Lieu de résidence personnelle : _____

RC : au 01/09/2018 Nombre d'année(s) de séparation : _____ Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans : _____

Disponibilité pour suivre conjoint ou congé parental : OUI NON

N° de carte syndicale

Date remise cotisation

Nom(s) figurant sur la carte

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES*/SNUEP*/SNEP* et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES*/SNUEP*/SNEP* de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES*, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 / SNEP*, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris / SNUEP-FSU*, 38, rue Eugène Oudiné, 75013 Paris ou à ma section académique.

Date : _____ Signature : _____

* Rayer les mentions inutiles

OBLIGATOIREMENT

**JOINDRE À CETTE FICHE SYNDICALE UNE PHOTOCOPIE DE TOUTES LES PAGES
DU DOCUMENT DE « CONFIRMATION DE DEMANDE DE MUTATION » AINSI QUE TOUTES
LES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR QUE NOUS PUISSIONS TRAITER VOTRE DOSSIER**

Barème interacadémique		Important : calculez vous-même votre barème
Éléments communs du barème	<p>Échelon acquis au 31/08/2017 ou par reclassement au 01/09/2017</p> <p>Classe normale : échelon x 7 (minimum : 14 pts)</p> <p>Hors-classe :</p> <p><input type="checkbox"/> Agrégés : échelon x 7 + 63 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Certifiés et assimilés : échelon x 7 + 56 pts</p> <p>Classe except. : échelon x 7 + 84 pts (limité à 98 pts)</p> <p>Nombre d'années de stabilité dans le poste au 31/08/2018 : x 10</p> <p>Bonification de 25 pts par tranche de 4 ans de stabilité poste :</p>	
Bonifications liées à la situation individuelle ou administrative	<p><input type="checkbox"/> Affectation dans un établissement classé REP+ ou relevant de la politique de la ville :</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="radio"/> 5 ans et plus : 320 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Affectation ou pas en Éducation prioritaire mais lycée précédemment APV</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="radio"/> 1 an : 60 pts ; <input type="radio"/> 2 ans : 120 pts ; <input type="radio"/> 3 ans : 180 pts ; <input type="radio"/> 4 ans : 240 pts ;</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="radio"/> 5 ans ou 6 ans : 300 pts ; <input type="radio"/> 7 ans : 350 pts ; <input type="radio"/> 8 ans et plus : 400 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Sportif de haut niveau : nombre d'années d'ATP x 50 pts (max. 200 pts)</p> <p><input type="checkbox"/> Stagiaire ex-contractuel enseignant 2nd degré, CPE et Psy-ÉN, ex-MA garanti d'emploi, ex-EAP, ex-AED ou ex-AESH : <input type="radio"/> jusqu'au 3^e échelon : 100 pts <input type="radio"/> 4^e échelon : 115 pts <input type="radio"/> 5^e échelon et + : 130 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Ex-TZR stabilisé depuis au moins 5 ans : 100 pts (si maintien par le MEN)</p> <p><input type="checkbox"/> Stagiaire 2017-2018 (enseignant 2nd degré, CPE, Psy-ÉN en centre de formation) ou ex-stagiaire 2016-2017 ou 2015-2016 ayant choisi de bénéficier de la bonification sur le 1^{er} vœu : 50 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Stagiaire 2017-2018 : académie(s) bonifiée(s) à 0,1 pt, précisez :</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="radio"/> Académie de stage :</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="radio"/> Académie d'inscription au concours :</p> <p><input type="checkbox"/> Vœu préférentiel sur vœu académique (incompatible avec les bonifications familiales) (nombre de demandes successives : - 1) x 20 pts (plafonnement à 100 pts sauf si bonification supérieure acquise antérieurement au mouvement 2017)</p>	
Bonifications liées à la situation familiale	<p><input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoints ou autorité parentale conjointe : 150,2 pts forfaitaires</p> <p style="padding-left: 20px;">• Enfant(s) à charge : nombre x 100 pts</p> <p style="padding-left: 20px;">• Année(s) de séparation :</p> <p style="padding-left: 40px;">– titulaire en activité : <input type="radio"/> 1 an : 190 pts ; <input type="radio"/> 2 ans : 325 pts ; <input type="radio"/> 3 ans : 475 pts ;</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="radio"/> 4 ans et plus : 600 pts</p> <p style="padding-left: 40px;">– titulaire en CP ou disponibilité pour suivre conjoint : date début de congé : ; date de fin :</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="radio"/> 1 an : 95 pts ; <input type="radio"/> 2 ans : 190 pts ; <input type="radio"/> 3 ans : 285 pts ; <input type="radio"/> 4 ans et plus : 325 pts</p> <p style="padding-left: 40px;">– stagiaire séparé en 2017-2018 <input type="radio"/> 190 pts</p> <p style="padding-left: 20px;">+ 200 pts si les résidences professionnelles sont dans deux académies non limitrophes</p> <p style="padding-left: 20px;">+ 100 pts si les résidences professionnelles sont dans deux départements non limitrophes d'académies limitrophes</p> <p><input type="checkbox"/> Mutation simultanée de conjoints : 80 pts forfaitaires</p> <p><input type="checkbox"/> Situation de parent isolé : 150 pts forfaitaires</p>	
Priorités	<p>Vœu unique Corse { <input type="radio"/> 1^{re} demande <input type="radio"/> Stagiaire (en Corse) ex-contractuel</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="radio"/> 2^e demande enseignant 2nd degré, CPE et Psy-ÉN,</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="radio"/> 3^e demande ex-MA garanti d'emploi, ex-EAP ou AED</p> <p>DOM y compris Mayotte : <input type="radio"/> CIMM</p> <p><input type="radio"/> Travailleur handicapé <input type="radio"/> Réintégration <input type="radio"/> Ex-fonctionnaire</p>	

Identifiant SNES-FSU (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe Masc Fém

date de naissance

Nom (utilisez le nom connu du rectorat) **Nom patronymique (de naissance)**

Prénom

N° et voie (rue bd ...)

Résidence bâtiment escalier... **boite postale, lieu dit, ville (pays étrangers)**

Code postal **Ville ou pays étranger**

Téléphone fixe **Téléphone portable**

Adresse électronique

Etablissement d'exercice : **code**

Nom et ville

Catégorie (certifié agrégé Cpe)

Discipline

Barème des cotisations (en €)

Corps	Certifié Cpe	Agrégé
Cotisation	119	140
Montant d'un des 4 prélèvements	29.8	35,00
(Coût réel après crédit d'impôt)	(41,00)	(48,00)

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe...)

Mode de paiement : cocher l'un des trois modes proposés. **Montant total de la cotisation:** €

- 1- Prélèvements reconductibles en 4 fois** pour les cotisations parvenues à la section académique avant fin avril.
6 prélèvements pour celles parvenues après, voire encore moins pour les adhésions tardives, le dernier prélèvement devant intervenir au plus tard en août. Ils seront reconduits les années suivantes aux mêmes dates. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire. Je pourrai alors dénoncer cette reconduction ou modifier le montant et le mode de paiement.
- 2- Prélèvements non reconductibles en 4 fois.** (Mêmes règles liées à la date de réception que pour les prélèvements reconductibles, valables uniquement pour l'année scolaire en cours.)
- 3- Chèque joint à l'ordre du SNES-FSU.**

Date

Signature

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à
Le
SIGNATURE :

Paiement : récurrent ou unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat

Identifiant créancier SEPA FR 59 ZZZ 131547